

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 27 mars 2010

### **Arrêté du 25 mars 2010 portant délégation de signature (cabinet)**

NOR : MTSC1008222A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret du 18 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;  
Vu le décret du 22 mars 2010 relatif à la composition du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté du 25 mars 2010 portant nomination au cabinet du ministre,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – Délégation permanente est donnée à M. Benoît Trevisani, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets, en ce qui concerne les affaires pour lesquelles délégation n'a pas été donnée aux personnes désignées aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 27 juillet 2005 susvisé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 2010.

ERIC WOERTH